

Collectif des riverains de la rue Félix Barth

54, rue Félix Barth

57600 FORBACH

À l'attention de :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Monsieur le Sous-Préfet de Forbach-Boulay
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (Assainissement / GEMAPI)
- Monsieur le Maire
- DDT Moselle – Police de l'eau / Police de l'environnement
- Madame la Directrice ARS Grand Est – Délégation Moselle
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle (SIEAR)

Objet : CÉtingerbach – Signalement de pollution, atteinte à la salubrité publique et risques sanitaires – “Conduite d'assainissement à ciel ouvert” – Débordements / refoulements – Ouvrage EBP5 – Grilles retirées – Demande d'investigations, de mesures immédiates et d'association des riverains à l'étude MK-Études

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 88000108597053M

Références :

- la lettre de la Communauté d'agglomération du **04/11/2025**
- notre lettre du collectif du **04/11/2025**
- la lettre de la Police de l'eau du **14/11/2025**
- la lettre du Maire du **14/11/2025**

Forbach, le 15 décembre 2025

Madame, Monsieur

Nous vous saisissons au nom du Collectif des riverains au sujet du CÉtingerbach et du linéaire concerné, notamment en lien avec l'ouvrage **EBP5 (CÉting)** et le tronçon en amont et en aval jusqu'aux secteurs **EHPAD / piscine olympique / rue Félix-Barth**, en raison d'une situation persistante de **pollution, de nuisances et de risques sanitaires**.

À titre liminaire, nous précisons que la situation ne peut pas être réduite à un simple “problème de noue” ou d'eaux pluviales : les constats (**déchets sanitaires, odeurs, matières d'origine insalubre, montée en charge et débordements**) traduisent un dysfonctionnement plus global, mêlant pollution, assainissement et ouvrages/réseaux, nécessitant des investigations complètes sur l'ensemble du linéaire.

1. Constat général : un “ruisseau” qui se comporte comme une conduite d'assainissement à ciel ouvert

Nos observations de terrain montrent que le CÉtingerbach est souvent à sec, puis reçoit des

arrivées d'eau en force lors des épisodes pluvieux, avec entraînement de déchets et dépôts dans le lit.

En pratique, le linéaire se comporte de fait comme un exutoire, voire une **conduite / un collecteur d'assainissement à ciel ouvert**, ce qui impose des investigations au-delà du seul volet "eaux pluviales".

2. Constatations matérielles (pollution / salubrité)

Le **26 octobre 2025**, le lit du ruisseau était totalement sec. Nous y avons constaté :

- des déchets sanitaires (notamment **bandes hygiéniques**) ;
- des résidus évocateurs d'eaux usées ;
- une odeur nauséabonde ;
- un écoulement intermittent, apparaissant principalement lors des pluies.

Ces éléments sont incompatibles avec le fonctionnement normal d'un cours d'eau et sont cohérents avec des apports issus de réseaux (surverses, refoulements, mauvais branchements EU/EP, rejets).

3. Épisode récent – débordement du samedi 06/12/2025 (montée en charge en ~10 minutes)

Le samedi **06 décembre 2025**, une nouvelle montée en charge brutale du ruisseau a été constatée à **16 h 12**, à l'arrière du **46 rue Félix Barth** à Forbach, au niveau de la grille de l'avaloir.

En l'espace d'environ **10 minutes**, la situation s'est dégradée jusqu'à une saturation, ne permettant plus l'absorption ni l'évacuation des eaux, entraînant à nouveau l'inondation des parcelles riveraines, dont celles situées à l'arrière du 46 rue Félix Barth. À **16 h 22** (soit dix minutes plus tard), l'intensité du flux et la montée en charge permettent de constater l'inondation.

Éléments de preuve : nous tenons à la disposition de vos services les **photos et vidéos datées** de cet épisode du **06/12/2025** (prises à 16 h 12 puis à 16 h 22) ainsi que des éléments complémentaires relatifs au constat du lundi **08/12/2025**.

4. Observations techniques et sanitaires (eaux boueuses / insalubres – déchets sanitaires)

Cet épisode laisse apparaître une conduite canalisée sous-dimensionnée au droit de l'avaloir, incapable d'absorber une forte charge d'eau, entraînant une montée en charge puis le débordement.

Par ailleurs, l'eau en cause n'est pas uniquement une eau "propre" : elle est chargée en boues et en matières d'origine insalubre, avec présence de **déchets sanitaires visibles** (notamment **bandes hygiéniques, lingettes et protections**), ainsi que des excréments et d'autres résidus assimilables à des eaux usées. Il s'agit d'un **problème majeur de salubrité et de risque sanitaire**. Dans ces conditions, le "ruisseau" n'assure plus la fonction d'un cours d'eau et s'apparente à une **conduite / un collecteur d'assainissement à ciel ouvert**.

La situation est d'autant plus préoccupante au regard de la proximité du **City Sport du Val d'œting**, fréquenté par des enfants, avec risque de contact lors des épisodes d'inondation/débordement.

5. Lien avec l'amont : ouvrage / bassin EBP5 (œting) (fonctionnement réel et déversements)

Lors des épisodes pluvieux, un ensemble d'effluents se déverse et semble être en lien avec l'ouvrage **EBP5** à Cœting : des eaux pluviales mêlées à des boues, **déchets sanitaires** (dont bandes hygiéniques, lingettes, protections) et **matières fécales** parviennent jusqu'à l'aval, entraînant inondations, nuisances et risques sanitaires.

Nous demandons que l'ouvrage **EBP5** soit traité comme un point majeur du dossier : contrôle du fonctionnement réel, conditions d'exploitation, fréquence des déversements, traçabilité, conformité aux prescriptions applicables.

6. Dysfonctionnements d'assainissement : refoulements / débordements (Paul-Ney / Félix-Barth)

Lors des épisodes pluvieux, le secteur **rue Félix-Barth / rue Paul-Ney** présente des refoulements : l'eau "revient en arrière" vers la rue Félix-Barth, puis finit par affleurer et/ou se déverser vers le ruisseau.

Ces apports ne peuvent être assimilés à de simples "eaux propres" et appellent des contrôles (réseau en charge, surverses, branchements EU/EP), incluant si nécessaire inspection caméra et vérification ciblée des branchements.

7. Retrait des grilles le 01/08/2025 (secteur EHPAD – piscine olympique)

Le **1er août 2025**, des grilles situées entre l'arrière de l'EHPAD et la piscine olympique ont été retirées à l'aide d'une grue et n'ont pas été reposées. Leur rôle de rétention des déchets et de limitation de diffusion n'est plus assuré, ce qui amplifie la circulation des débris jusqu'en aval et sur les parcelles.

Nous demandons une **réponse écrite** précisant : donneur d'ordre, motif, base technique/administrative, calendrier de remise en place, ou mesures compensatoires immédiates.

8. Parcelles souillées / risque de contamination des sols / nuisibles

Les débordements entraînent des dépôts de matières et déchets sur les parcelles (jardins/terrains), avec souillures persistantes. Au regard des éléments observés (déchets sanitaires, résidus évoquant des eaux usées, odeurs, matières fécales), il existe un **risque de contamination des sols**. La situation s'accompagne d'une dégradation du milieu (flore) et d'une présence accrue de rats.

9. Situation constatée ce jour – lundi 08/12/2025 à 10 h 40

À la date de ce **lundi 08 décembre 2025 à 10 h 40**, il existe une présence d'eau, mais elle est claire, non stagnante, d'une hauteur d'environ **5 cm** ; le flux est continu et l'évacuation se fait naturellement. Nous ne sommes donc pas dans les mêmes conditions que le **06/12/2025** : pas d'eau stagnante, hauteur faible. Le bassin **EBP5**, en amont, s'est vidé et ne décharge plus dans cet état.

10. Étude MK-Études : association des riverains non réalisée

Il est demandé (courrier DDT du **14/11/2025**) que les riverains soient associés à l'étude **MK-Études**. Or, malgré notre courrier reçu par l'Agglomération le **15/11/2025**, nous n'avons à ce jour ni calendrier, ni réunion, ni interlocuteur. Cette absence de mise en œuvre doit cesser immédiatement.

11. Nos demandes (actions concrètes, datées)

Au regard de vos compétences respectives, nous sollicitons :

1. **Constats et prélèvements en situation utile** (pendant/juste après pluie) aux points critiques (EBP5, tunnel aval, secteurs EHPAD/piscine, zones impactées), avec analyses adaptées (a minima organique/bactériologique).
2. **Contrôle du fonctionnement réel d'EBP5** : conditions d'exploitation, fréquence des déversements, traçabilité, conformité aux prescriptions applicables.
3. **Vérification des réseaux et connexions susceptibles d'apports anormaux** : surverses, refoulements, branchements EU/EP et, si nécessaire, inspection caméra + tests de traçage ciblés.
4. **Grilles du 01/08/2025 : clarification immédiate et remise en place** (ou dispositif équivalent) avec calendrier écrit.
5. **Mesures immédiates de prévention** au droit des zones accessibles au public, notamment City Sport du Val d'Éting : sécurisation/signalisation et prévention du contact avec des eaux potentiellement souillées lors des débordements.
6. **Association effective du Collectif à l'étude MK-Études** : désignation d'un référent, réunion sur site, calendrier écrit et modalités de restitution.

Nous sollicitons une **réponse sous 15 jours**, précisant :

- le calendrier des contrôles et prélèvements,
- les mesures décidées (grilles / prévention),
- l'organisation d'un rendez-vous sur site (services compétents / Collectif),
- et la mise en œuvre immédiate de l'association des riverains à l'étude MK-Études.


À défaut de réponse écrite et d'actions datées, nous informerons les autorités concernées et convierons les médias à constater sur site une situation devenue inacceptable en 2025.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

Le Collectif des riverains de la rue Félix Barth :

Marie-Claire LACROIX : 

Fabienne JOLAS : 

Roland BOUTTER : 

Jean-Pierre HOSCHECK : 

Xavier ROTHACHER :  HOTEL MERCURE
57600 FORBACH

Sergio CACOPARDO : 